

# ACCUEIL DE LOISIRS mercredis / périscolaire/ vacances

## Familles Rurales du Ridellois

### Règlement Intérieur :

### Ce qui change au 1<sup>er</sup> septembre 2026.



#### ➤ NON RESPECT DES HORAIRES :

Les arrivées et départ se font uniquement sur les plages horaires définies ci-dessous. En dehors de ces plages horaires, l'accès aux accueils n'est plus possible pour des raisons de sécurité et d'organisation de la vie en collectivité. Lorsqu'exceptionnellement, un enfant doit quitter les accueils avant l'heure (raisons médicales ou urgences, etc.) un membre de la famille ou une personne expressément désignée par la famille devra prévenir l'équipe d'animation à l'avance.

En cas de non-respect répété et non justifié constatés par les équipes, notamment en cas d'arrivées ou de départs en dehors des créneaux prévus, ou de retards répétés, la direction se réserve le droit, après information et échange avec la famille, de procéder à l'annulation de tout ou partie des réservations à venir de l'enfant.

Toute situation particulière pourra toutefois être étudiée par la direction, sur présentation d'éléments permettant de justifier les difficultés rencontrées par la famille.

#### ➤ NOUVEAUX TARIFS à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026

|           | Tranche QF          | Journée<br>soit 11h00 | ½ journée<br>avec repas<br>soit 6h30 | ½ journée sans<br>repas soit 4h30 | Périscolaire à<br>l'heure |
|-----------|---------------------|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Tranche 1 | De 0 € à 850 €      | 1,00 %                | 0,591 %                              | 0,409 %                           | 0.114 %                   |
| Tranche 2 | De 851 € à 960 €    | 1,178 %               | 0,696 %                              | 0,482 %                           | 0.118 %                   |
| Tranche 3 | De 961 € à 1 290 €  | 1.264 %               | 0.747 %                              | 0.517 %                           | 0.123 %                   |
| Tranche 4 | De 1 291 € à 1540 € | 1.349 %               | 0.797 %                              | 0.552 %                           | 0.129 %                   |
| Tranche 5 | De 1541 € et plus   | 1.435 %               | 0.848 %                              | 0.587 %                           | 0.134 %                   |
|           | Prix plancher       | 4.50 €/jour           | 2.66 €/jour                          | 1.84 €/jour                       | 0.48 € de<br>l'heure      |
|           | Prix plafond        | 21.28 €/jour          | 12.57 €/jour                         | 8.71 €/jour                       | 2.17 € de<br>l'heure      |

Exemple : QF de 1056 = tranche 3 >>>  $1056 \times 1.264\% = 13.35$  euros pour la journée

#### Rappel des changements fait en 2025, toujours d'actualité :

##### ➤ ADHESION

Nous sommes une association à laquelle vous adhérez, l'adhésion 2026-2027 est de 30 euros valable du 01.09.26 au 31.08.27

##### ➤ ABSENCES ET ANNULATIONS REPETÉES :

L'association se donne le droit d'annuler les inscriptions dans les cas suivants :

- Un enfant inscrit les mercredis ou au périscolaire mais absent 50% ou plus sans justificatif (calcul réalisé sur une période entre deux vacances scolaires)
- Une famille qui inscrit à l'année son enfant sur l'ensemble des mercredis ou au périscolaire et annulerait 50% ou plus des dates au fur et à mesure sur le portail familles. (Calcul réalisé sur une période entre deux vacances scolaires).

L'ensemble du règlement intérieur est disponible sur notre site internet et sur le portail familles. <https://www.famillesrurales.org>

**En validant une inscription sur le portail familles, vous vous engagez à le respecter.**



Association Familles rurales du Ridellois  
52 av. de la gare – 37190 Azay Le Rideau  
ALSH AZAY : 02 47 45 39 73 – ALSH VALLERES : 02 47 45 30 43